



Rapport de l'atelier de partage des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

«Les Directives »

SENEGAL



Dakar, Hôtel Ngor Diarama, du 12 au 14 mars 2014



Atelier soutenu par:



Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Ce rapport est basé sur les discussions et les travaux de l'atelier **de partage des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale**, qui s'est tenue à Dakar, du 12 au 14 mars 2014. Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO

Sommaire

I. INTRODUCTION	3
A. LES ENJEUX DE L'ATELIER.....	3
B. LES OBJECTIFS.....	4
1. L'objectif global.....	4
1. Les objectifs spécifiques.....	4
C. LE DEROULEMENT DE L'ATELIER.....	4
II. LA CEREMONIE D'OUVERTURE	4
III. LES INITIATIVES INTERNATIONALES ET REGIONALES SUR LA GOUVERNANCE FONCIERE	7
A. LA PRESENTATION DES DIRECTIVES VOLONTAIRES.....	7
B. LES POINTS DEBATTUS.....	9
IV. PREMIERE ANALYSE DE LA GOUVERNANCE FONCIERE AU SENEGAL	10
A. LA PRESENTATION DES AUTRES EXPERIENCES.....	11
1. Le processus de formulation du PDIDAS.....	11
2. L'Avant-Projet de Loi portant sur le code pastoral.....	11
3. La problématique du foncier et l'avenir des exploitations familiales au Sénégal.....	11
4. La gouvernance foncière au Sénégal : Contribution du Congad.....	12
5. La gouvernance foncière et Approvisionnement alimentaire en région de Dakar.....	13
B. LES POINTS DEBATTUS.....	13
V. SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES VOLONTAIRES ET AU TRAVAIL SUR LA GOUVERNANCE FONCIERE ANALYSE DE LA GOUVERNANCE FONCIERE AU SENEGAL	15
A. LA SESSION DE LECTURE DES DIRECTIVES.....	15
B. LA RESTITUTION DES TRAVAUX DE GROUPES.....	15
1. Groupe A : <i>Quelle utilisation faire des directives pour améliorer la gouvernance foncière et la sécurité alimentaire au Sénégal</i>	15
2. Groupe B : <i>Thème 2 Quelles actions concrètes et questions spécifiques en relation avec la gouvernance et les politiques foncières?</i>	15
3. Groupe C : <i>Thème 3 : Quels mécanismes pour un processus de concertation permanente entre les acteurs de la gouvernance foncière ?</i>	16
C. LES POINTS DEBATTUS.....	16
D. CONCLUSION ET PERSPECTIVES DE L'ATELIER.....	17
1. Les constats identifiés pour une amélioration de la gouvernance foncière au Sénégal.....	17
2. Des enjeux et défis identifiés pour une amélioration de la gouvernance foncière au Sénégal.....	17
3. Des actions identifiées pour une amélioration de la gouvernance foncière au Sénégal.....	17
E. LA CEREMONIE DE CLOTURE.....	18
ANNEXES	19
ANNEXE 1 : AGENDA DE L'ATELIER.....	20
ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS.....	22
ANNEXE 3: TDR DES TRAVAUX DE GROUPE.....	23

LISTE DES PHOTOS

1. VUE DU PRESIDUM A LA CEREMONIE D'OUVERTURE.....	7
2. VUE DE LA SALLE.....	10
3. VUE DE LA SALLE.....	15
4. VUE DU PRESIDUM A LA CLOTURE.....	18

I. INTRODUCTION

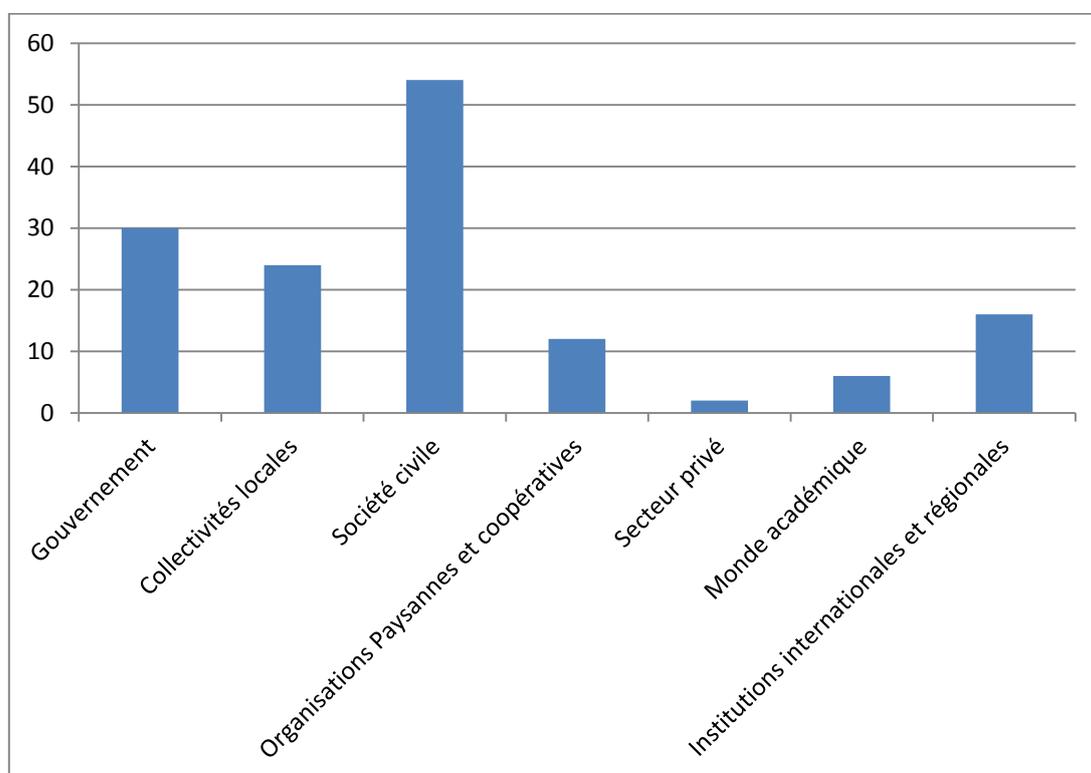
A. Les enjeux de l'atelier

Tout d'abord, précisons qu'un travail préparatoire a été effectué avec la mise en place d'un comité de pilotage constitué des structures suivantes : MAER, IPAR, FAO, CNCR, ACTIONAID, IED, OXFAM, ENDA PRONAT, etc. Ce comité avait pour mandat d'identifier les personnes ressources, d'élaborer la liste des personnes à inviter à l'atelier et de définir les différents éclairages sur la gouvernance foncière au Sénégal présentés dans la matinée du deuxième jour.

L'atelier est organisé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) du Sénégal et la FAO, en partenariat avec le FIDA et l'IPAR (Initiative Prospective Agricole et Rurale). Il a bénéficié de l'appui financier de la France et de l'Italie. Les Directives Volontaires représentent un accord international sans précédent sur la gouvernance foncière. Elles permettent de replacer les questions de sécurité foncière de l'accès aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'atelier, a réuni près de 144 participants dont 28 femmes (soit environ 20% de la participation), composés de représentants de l'État, des collectivités locales, des organisations paysannes, de la société civile, des privés, du monde académique et de la recherche, des médias et des partenaires techniques et financiers (Cf. Annexe 2 : liste des participants). Il s'est déroulé en session plénière, suivi de travaux de groupes faisant l'objet d'une production de synthèse.

Tableau d'analyse de la participation



B. Les objectifs

1. L'objectif global

Informers les acteurs et initier un dialogue sur les Directives et les initiatives régionales pour l'amélioration de la gouvernance foncière au Sénégal.

2. Les objectifs spécifiques

- i. Informer et sensibiliser les acteurs sur les Directives et les initiatives régionales sur le foncier ;
- ii. Partager l'état de la gouvernance foncière et les initiatives actuellement en cours au Sénégal ;
- iii. Promouvoir des synergies entre les Directives, l'Initiative Panafricaine sur les politiques foncières en Afrique, les processus sous-régionaux et les dynamiques foncières au Sénégal ;
- iv. Proposer des actions pour faciliter la prise en compte des Directives dans la gouvernance foncière au Sénégal ;
- v. Proposer un mécanisme de concertation permanente et inclusive entre les acteurs de la gouvernance foncière.

C. Le déroulement de l'atelier

L'atelier a été marqué par trois temps majeurs, répartis sur trois jours (*voir l'agenda en annexe 1*) :

(i) le temps 1 (*1^{er} jour*) : la présentation des outils internationaux et régionaux sur la gouvernance foncière (Directives volontaires et initiatives foncières de la CEDEAO et de l'UEMOA) et leur appropriation (lecture guidée des Directives – voir TDR des travaux de groupes – Annexe 3) ;

(ii) le temps 2 (*2^{ème} jour*) : la présentation d'études et expériences en lien avec la gouvernance foncière au Sénégal (plénière) ; et l'identification d'actions pour faciliter la prise en compte des Directives dans la gouvernance foncière au Sénégal (travaux de groupes sur les enjeux de la gouvernance foncière au Sénégal – voir TDR en annexe 3) ;

(iii) le temps 3 (*3^{ème} jour*) : l'identification d'actions pour faciliter la prise en compte des Directives dans la gouvernance foncière au Sénégal et la proposition d'un mécanisme de concertation permanente et inclusive entre les acteurs de la gouvernance foncière au Sénégal.

L'animation générale de l'atelier a été assurée par l'IPAR, avec l'appui technique de la FAO.

II. LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Présidée par M. Papa Abdoulaye SECK, Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, la cérémonie d'ouverture a été ponctuée par une série d'allocutions prononcées par :

- M. Samba GUEYE, Président du CNCR ;
- Mme Mariam SOW, Représentante de la société Civile ;
- Mme Tiné NDOYE, Présidente du Réseau des femmes rurales ;
- M. Jean Maurice DURAND, Représentant du FIDA ;
- M Cheikh. SECK, Président de la Commission développement rural de l'Assemblée nationale ;
- M. Vincent MARTIN, Représentant de la FAO au Sénégal ;
- M. Papa Abdoulaye SECK, Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural.



2.1 Allocution de M. Samba GUEYE, Président du CNCR



Après avoir remercié les personnalités présentes, il a salué l'initiative sur les Directives dont il a rappelé le processus qui a présidé à leur élaboration. Il s'est, par la suite, félicité des Directives qui constituent une opportunité pour la reconnaissance des droits fonciers légitimes dans une perspective de lutte contre l'accaparement des terres. Ces quelques indications justifient l'urgence de leur intégration dans la législation nationale. Il a par la suite évoqué le lancement prochain par le CNCR de l'observatoire national sur la Gouvernance foncière (ONGF), lequel veillera à l'application des directives volontaires.

2.2 Allocution de Mme Mariam SOW, Représentante de la société Civile



Après avoir félicité la tenue de cet atelier pour disséminer les Directives dont elle a participé au processus de gestation, elle est ensuite revenue sur leurs pertinences dans le contexte de lutte contre le phénomène d'accaparement des terres et la nécessité de la reconnaissance des droits fonciers coutumiers en rapport avec la nécessité de la préservation et la protection de l'agriculture familiale. Les Directives trouvent un terreau fertile au Sénégal parce que la société civile est en train de se structurer autour d'un cadre unitaire d'action et de revendication appelé Cadre de Réflexion et d'Analyse sur le Foncier (CRAFS). L'enjeu est de constituer un cadre d'alerte face aux décisions prises souvent dans le silence et qui impactent négativement la vie des ruraux. L'Etat devrait appuyer davantage l'agriculture familiale et lutter contre la discrimination sociale dont les femmes sont victimes parce que la réussite de la femme est une condition de l'épanouissement social.

2.3 Allocution de Mme Tiné NDOYE, Présidente du Réseau des femmes rurales



Dans son allocution faite en langue nationale, le Wolof, elle a tenu à se féliciter de la tenue de cet atelier qui est venu à son heure. Elle rappelle le combat inlassable que les femmes rurales sont en train de mener pour bénéficier d'un accès plus conséquent aux ressources foncières. Même si elle note des actions fortes qui sont posées par l'Etat, elle trouve à travers ces Directives une opportunité de plaider que les femmes doivent engager auprès des décideurs pour se faire reconnaître un droit socialement admis d'accès aux ressources foncières.

2.4 Allocution de M. Jean Maurice DURAND, FIDA-Rome



Suite aux remerciements qu'il a formulés à l'endroit des partenaires et des organisateurs, il retient que la reconnaissance des droits fonciers des populations rurales est une condition nécessaire pour réduire la pauvreté dans un contexte marqué par une précarité exacerbée par la pression démographique et la demande croissante au niveau mondial en énergie et en denrées alimentaires. Face à ces défis, les Directives sont adossées à une démarche de partenariat multi-acteurs, ce qui leur confère une plus grande acceptabilité de la part de la communauté des acteurs, ainsi qu'une forte légitimité internationale.

Le FIDA a eu un engagement constant auprès de la FAO pour participer à la dissémination des Directives auprès du large public. C'est dans ce sens que son organisation vient d'accorder un don à l'IPAR pour contribuer à la dissémination des directives volontaires et à la mise en œuvre des principes qu'elles contiennent, dans 4 pays : la Gambie, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. A travers ces actions, le FIDA entend renforcer son appui permanent au bénéfice des populations rurales, notamment les plus vulnérables.

2.5 Allocution de M. Vincent MARTIN, Représentant de la FAO au Sénégal



Il a remercié le gouvernement du Sénégal d'avoir accepté d'accueillir l'atelier et les Etats français et italien pour leurs contributions financières pour la tenue de cet atelier qui se tient après celui du Niger, organisé il y a un mois. Ensuite, il a indiqué que trois autres ateliers sont prévus d'ici 2015.

Il a rappelé le processus d'élaboration technique des Directives dont les travaux ont commencé en 2009 avant leur adoption le 11 mai 2012 par le cadre du Comité de la Sécurité Alimentaire (CSA). Les Directives ont bénéficié d'une large reconnaissance par l'ONU, le G8, le G20 et les parlementaires de 58 pays. En 2012 – 2013, les Directives ont été diffusées à travers 11 ateliers régionaux en présence de 640 représentants de gouvernement, de la société civile, du secteur privé et de la recherche. L'esprit qui a présidé à l'élaboration de ces Directives était de réagir à un besoin d'une gouvernance foncière renforcée dans un monde marqué par des changements globaux tels que les changements climatiques et les pressions ardues sur les terres.

Ces directives invitent à la reconnaissance des droits fonciers légitimes et interpellent le gouvernement pour relever le statut de la femme dans les perspectives de développement économique.

2.6 Allocution de M. Cheikh SECK, Président de la Commission développement rural de l'Assemblée nationale



Le député M. Cheikh Seck a salué la démarche inclusive et transparente qui a associé les États, la société civile, la recherche et les privés. Pour lui, il faut aller au-delà des Directives pour promouvoir une réforme de la loi sur le domaine national qui doit s'adapter au contexte de l'Acte III de la décentralisation du Sénégal. L'Assemblée nationale est disposée à accompagner le processus.

2.7 Allocution de Dr. Papa Abdoulaye SECK, Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural



Il a marqué sa joie de présider à l'ouverture de ce cadre multi-acteurs. Ses remerciements vont à l'endroit des organisateurs et de toutes les parties prenantes.

La question de la terre demeure une préoccupation majeure du gouvernement du Sénégal, engagé dans l'instauration des conditions d'émergence d'une agriculture forte. Ainsi a-t-il décliné les instructions du Président de la République qui a instruit la Commission Nationale de Réforme Foncière (CNRF) de faire des recommandations pertinentes, en matière de gouvernance foncière. Cette commission devra intégrer les femmes et les jeunes afin de prendre au mieux leurs préoccupations spécifiques.

Pour le gouvernement, l'exploitation familiale a de bonnes raisons d'exister. Le gouvernement s'engage à soutenir et à améliorer son efficacité pour l'atteinte d'une sécurité alimentaire durable.

Cependant, l'agriculture familiale devra évoluer en complémentarité avec l'agrobusiness qui peut être une opportunité de génération d'emplois et de satisfaction de la demande alimentaire. Le Ministre a, par la suite, insisté sur le fait qu'il ne s'agit pas de faire un choix entre l'agriculture familiale et l'agro-business mais davantage de développer des synergies fortes entre les deux. Il faudrait arriver à un investissement responsable, au travers duquel l'investisseur négocie avec les communautés locales sur la base d'un cahier de charges pour un partenariat gagnant-gagnant, tout en évitant un marché foncier rural non contrôlé.

Avant d'ouvrir l'atelier, il a rappelé le processus d'élaboration du Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal (PDIDAS) qui constitue une opportunité d'accélérer la cadence du développement tel que voulu dans le document de politique économique du Sénégal, le Plan Sénégal Emergent (PSE).



1. Vue du présidium à la cérémonie d'ouverture

III. Les initiatives internationales et régionales sur la gouvernance foncière

Le 1^{er} temps de l'atelier s'est déroulé en plusieurs étapes :

- Une introduction sur le thème ponctuée par deux présentations;
- Deux présentations introductives sur les politiques foncières régionales ;
- Des travaux de groupe pour une lecture guidée (présentés dans la partie 4 du rapport).

A. La présentation des Directives

Deux présentations ont introduit le thème :

- *Contenu des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, par Mme Aurélie BRES (FAO)*



 Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Dans sa présentation, Mme BRES a tenu à apporter un éclairage sur les directives volontaires à travers trois questions : Que sont les Directives (objectifs) ? Quels principes les orientent (principes)? Quelles actions peuvent être mise en œuvre (actions)?

Les Objectifs:

Les directives volontaires constituent le premier document international de référence sur la gouvernance foncière qui arrive en synergie avec le cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique. Elles visent à contribuer à la sécurité alimentaire, au développement durable et à la gestion de l'environnement en renforçant la transparence des systèmes fonciers, en protégeant les droits fonciers légitimes et en améliorant des cadres politique, juridique et institutionnel.

Les Principes :

Les Directives contiennent un ensemble de principes nécessaires à la réalisation d'une gouvernance foncière responsable qui s'adressent aux états, aux acteurs non étatiques et sur leurs modalités de mise en œuvre.

Les Actions :

Les 23 sections techniques des Directives ont été présentées. Elles réfèrent aux actions pouvant être mises en œuvre pour assurer une gouvernance responsable sur les thèmes : i) de la reconnaissance juridique et de l'attribution des droits et des devoirs fonciers ; ii) des transferts et des autres modifications des droits et des devoirs fonciers ; iii) des administrations des régimes fonciers ; iv) des actions face au changement climatique et aux situations d'urgence ; et v) de la promotion, de la mise en œuvre et du suivi et évaluation.

- **Processus d'élaboration des Directives, par Jean Maurice DURAND (FIDA).**



Dès 2004, les Directives volontaires sur le droit à une alimentation adéquate ont été adoptées. Celles-ci, ainsi que la Conférence Internationale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural de Porto Alegre en 2006, ont ouvert la voie pour un travail sur la gouvernance foncière. En 2009, 15 réunions de consultation ont été organisées à travers le monde afin de nourrir le contenu des futures Directives sur la gouvernance foncière. En 2011, la première ébauche du texte a été soumise à une consultation électronique, puis la version consolidée a été négociée par 143 pays membres, des représentants du secteur privé, de la société civile et de la recherche au cours de trois sessions du CSA entre 2011 et 2012 et le document a été approuvé le 11 mai 2012.

- **Questions foncières dans les politiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques de la CEDEAO, par Dr. Ir Yacouba SANON (CEDEAO).**



 **Directives volontaires : présentation sur les questions foncières dans les politiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques de la CEDEAO(ppt)**

La problématique foncière, le droit d'établissement et de résidence sont au cœur des politiques publiques de la CEDEAO. Dans le domaine du foncier rural, le développement de l'agriculture (cultures végétales, productions animales, pêche et aquaculture, gestion des domaines forestiers etc.) et la préservation de l'environnement qui sont prévues dans l'ECOWAP impliquent qu'il y ait des lois foncières accessibles aux communautés pour leur permettre de mieux investir.

L'Union Africaine est porteuse du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) dont le premier pilier portant sur la gestion des « terres et des eaux » montre bien l'importance de ces deux facteurs dans la transformation des Systèmes productifs agricoles, pastorales, halieutiques, forestières etc. En outre, elle a développé «un Cadre et des lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique » qui s'inscrivent dans la perspective du renforcement des droits fonciers, l'amélioration de la productivité et des conditions de vie des ménages ruraux.

En outre, elle en appelle aux Communautés Economiques Régionales (CERs) à développer des initiatives pour asseoir les bases d'un cadre pour un accès équitable des communautés à la sécurité foncière. La Commission de la CEDEAO a soumis à ses Etats membres une directive qui est en cours d'examen par les parties prenantes des Etats membres. Une fois les points de vue récoltés, nous pourrions espérer aboutir à une directive fondée sur une base minimale pour un meilleur accès des communautés à la sécurité foncière dans les campagnes. De même, le protocole sur le droit d'établissement et de résidence, fondements de l'intégration et de la CEDEAO des peuples, deviendra une réalité.

- **Importance et rôle du foncier dans les processus d'intégration régionale et le développement rural en Afrique de l'ouest : initiatives de l'UEMOA et implications pour la bonne gouvernance foncière, par Dr Soumana DIALLO (UEMOA)**



 Directives volontaires : importance et rôle du foncier dans les processus d'intégration régionale et le développement rural en Afrique de l'ouest : initiatives de l'UEMOA et implications pour la bonne gouvernance foncière (ppt, x Mo)

Les objectifs de l'UEMOA sont structurés autour du renforcement de la compétitivité économique, de la convergence des pôles économiques, de la création d'un marché commun, de la coordination des pôles sectoriels et de l'harmonisation des législations.

L'UEMOA encourage les réformes qui ont des liens avec les politiques foncières intégrées pour donner forme à la politique agricole commune et de la politique d'aménagement du territoire de l'espace intégré. Le foncier est un axe prioritaire d'intégration. Cela s'inscrit dans la suite de la conférence du Comité International de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) en 1993 à Praia, du forum de Bamako de 2003 et d'un ensemble d'études sur la question foncière face aux défis d'intégration communautaire.

L'UEMOA entend jouer son rôle dans la promotion des réformes foncières à travers la création d'un observatoire régional sur le foncier en Afrique de l'Ouest (ORFAO). Ce projet est dans sa phase pilote de 6 ans avant d'aborder une phase institutionnelle de consolidation.

B. Les points débattus

Les échanges en fin de plénières ont concerné principalement les thématiques suivantes :

A propos des directives

Contexte

Les directives sont arrivées à point nommé parce qu'elles constituent une réaction à la triple crise alimentaire, énergétique et économique entre 2007-2009.

L'aspect volontaire

Certains participants ont interrogé le qualificatif volontaire des Directives et les possibles sanctions en cas de leurs non applications. À l'instar de nombreux documents de référence qui ne revêtent pas un caractère contraignant (la déclaration du droit de l'homme et du citoyen, la déclaration de Rio sur l'environnement,...), les Directives favorisent l'adhésion du plus grand nombre. D'ailleurs, le panel a rappelé que leur phase de négociation politique a permis un net enrichissement de leur contenu et de former un socle solide facilitant ainsi leur intégration nationale. Les panélistes ont aussi souligné que les directives viennent accompagner des états déjà volontaires et engagés à mener une réforme de la gouvernance des régimes fonciers. Enfin, certains participants ont insisté sur l'importance de tenir compte de toutes les directives dans le soutien à la législation ou en cas de transformation des directives en texte de lois sous peine de laisser pour compte certaines parties prenantes.

La vulgarisation

En outre, certains participants ont regretté un manque de vulgarisation en français des textes produits par les institutions internationales tels que les « guides techniques sur les Directives Volontaires ». A cet égard, la FAO a indiqué que ces guides étaient en cours de traduction en français et en espagnol.

Contexte et potentialités de la région.

Les observatoires

Différents participants se sont interrogés sur la pertinence de créer de nouveaux observatoires et sur la justification de l'échelle d'étude régionale. En effet, ils dénoncent une insuffisance des passerelles entre les différents observatoires du foncier, une faible visibilité de leurs activités et parfois un manque de cohérence entre eux. A ce sujet, le représentant de l'UEMOA a précisé que les institutions régionales ne sont pas une simple superposition aux Etats mais qu'ils permettent, par un réseau de structures à différentes échelles, d'offrir un cadre de concertation et de partage d'expertise. Il reconnaît également que des progrès en matière de communication et de visibilité sont à fournir pour éviter ce sentiment de découpage avec la base.

D'autre part, bien qu'un contexte favorable à la bonne gouvernance foncière existe au niveau régional, plusieurs participants ont souligné certaines limites telles que la difficulté de circulation des hommes et des biens, notamment dans les pays anglophones, malgré les accords auxquels les Etats sont parvenus, ainsi qu'un manque de synergie entre les politiques nationales et régionales.

La poussée de l'agro-business

Deux éléments structurels, l'urbanisation croissante et la volatilité des prix agricoles, engendrent une « ruée » vers les réserves foncières dans les pays dotés en ressources, ce qui renforce la poussée de l'agro-business. Selon les participants, il s'agit d'une tendance lourde jusqu'à l'horizon 2030 qui appelle à mieux réfléchir sur les modèles et/ou les types de « deal » à adopter ou à négocier avec des investisseurs. Il faut aussi diagnostiquer sur quel maillon de la chaîne de valeurs désire-t-on voir intervenir l'agro-business.



Vue de la salle

2. Vue de la salle

IV. PREMIERE ANALYSE DE LA GOUVERNANCE FONCIERE AU SENEGAL

A. La présentation d'autres expériences

Les résultats du cadre d'analyse de la gouvernance foncière

- ***La situation de la gouvernance foncière au Sénégal, par Pr. Abdoulaye DIEYE (UCAD/IPAR) et Dr. Cheikh Oumar BA (IPAR).***



Situation de la gouvernance foncière au Sénégal, (ppt, x Mo)

Leur exposé s'est appuyé sur les résultats de LGAF consacré à la gouvernance foncière. Il a permis de mettre en exergue quatre maux qui caractérisent le foncier au Sénégal à savoir l'insécurité, l'incertitude, l'obsolescence et les conflits fonciers. Des recommandations ont aussi été proposées qui vont dans le sens de développer une réflexion : (i) de concevoir un système plus efficace d'évaluation de l'assiette et de recouvrement des impôts fonciers; (ii) d'instituer une plus grande transparence dans la gestion des terres; (iii) réaliser un état des lieux du foncier disponible pour une communauté rurale.

- ***Processus de formulation du Projet pour le Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal-PDIDAS (Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural), par Arona NIANG (MAER)***



Processus de formulation du PDIDAS (ppt, x Mo)

Le présentateur est revenu sur le processus de formulation du PDIDAS, financé par la BM. Ce projet de mise en valeur de 10000 ha, réparties en une vingtaine de blocs irrigués dans 41 villages de 9 communautés rurales pour la promotion de l'agriculture familiale et l'agrobusiness.

- ***Avant Projet de Loi portant sur le code pastoral, par Dr Ibrahima NIANG (Ministère de l'Élevage et des Productions animales).***



Questions foncières dans les politiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques de la CEDEAO, (ppt, x Mo)

M. Niang a fait une présentation du Code pastoral, notamment de son contexte de préparation, qui a privilégié un processus participatif. Il est aussi revenu plus amplement sur la structuration de la loi et sur l'exposé des objectifs du code.

- ***Problématique du foncier et l'avenir des exploitations familiales au Sénégal, par El Hadji Thierno CISSE (CNCR)***



Problématique du foncier et l'avenir des exploitations familiales au Sénégal (ppt, x Mo)

Dans sa présentation, M. Cissé a mis en exergue l'existence de programmes (ex : NASAN) qui favorisent des investissements privés au profit de la promotion de l'agriculture familiale. Ce qui montre **un avenir incertain pour les exploitations familiales (EF) et le besoin d'une réforme foncière qui mettra les EF au cœur des politiques publiques.**

Face à ce constat, il faudrait selon lui mettre en place des politiques qui permettraient d'apporter des redevances au niveau de l'Etat et des collectivités locales, et de garantir un développement agricole et rural inclusif.

M. Cissé a soulevé l'absence d'une politique agricole cohérente en partant de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP). Selon lui, plusieurs programmes sont mis en place par l'Etat, mais il n'y a pas de cohérence dans ces politiques. De plus, il a indiqué que la législation n'était pas adaptée face au phénomène d'accaparement des terres. Pour le CNCR, il faut aller vers une réforme foncière incluant tous les acteurs. Les Organisations de Producteurs (OP) réclament une reconnaissance des droits des exploitations familiales

à disposer de leurs terres. Ce qui leur permettrait d'obtenir des financements auprès des organismes financiers. Il faudrait également créer une fiscalité foncière au niveau des terroirs qui permettrait aux collectivités locales d'avoir des ressources pour se doter en infrastructures.

Selon lui une réforme foncière serait une réponse aux besoins fonciers découlant de l'urbanisation et d'autres activités économiques. Les exploitations familiales doivent pouvoir bénéficier de compensations pour les paysans concernés suite au transfert de terres.

Les élus locaux doivent disposer d'outils adéquats pour gérer le foncier local. Dans ses recommandations, il a souligné qu'il faudrait :

- ✓ Mobiliser davantage de financement pour investir dans l'agriculture familiale ;
- ✓ Mettre en place un dispositif pour récupérer les terres dégradées ;
- ✓ Instaurer une taxe d'aménagement des terres pour valoriser les investissements ;
- ✓ Donner plus de responsabilités aux villages, d'exploiter davantage les outils qui ont été mis en place ;
- ✓ Créer un fond d'aménagement foncier ;
- ✓ Assurer une mise en œuvre effective de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) qui donne les éléments de base d'une bonne politique agro-sylvo-pastoral à travers : La Protection sociale des agriculteurs, statut pour les exploitations familiales, la diversification de la production, l'intégration des filières et le renforcement des capacités des acteurs et ceux qui gravitent autour, entre autres.

Toutes ces attentes devraient être sous-tendues par une réelle volonté politique pour sortir de la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sénégal.

- **La gouvernance foncière au Sénégal, Contribution au dialogue, par Boubacar SECK (CONGAD)**



La gouvernance foncière au Sénégal, Contribution au dialogue (ppt, x Mo)

Après une brève présentation de la structuration, de la gouvernance et de la mission du CONGAD, M. Seck a souligné que son organisation a eu à faire une évaluation de l'agenda des OMD afin d'identifier les priorités des populations à la base.

Ainsi, l'étude a montré un faible taux d'accès des femmes et des jeunes au foncier. Ce qui leur a permis de réaliser quelques actions avec une démarche inclusive tournant autour du renforcement de capacités, de l'élargissement des commissions domaniales au niveau des communautés rurales et l'élaboration d'une charte locale de gouvernance foncière à Fass Ngom, entre autres.

M. Seck a également noté qu'en perspective le CONGAD procédera à :

- ✓ La validation et l'édition d'un document de position et de propositions en vue d'une participation efficiente au dialogue sur la réforme foncière,
- ✓ la réalisation d'un document de capitalisation,
- ✓ l'évaluation des POAS,
- ✓ l'extension des commissions domaniales élargies et de la Charte locale de gouvernance foncière,
- ✓ la mise à disposition de moyens de gestion (registres et GPS),
- ✓ un renforcement des capacités techniques des acteurs locaux sur les procédures foncières et un appui conseil aux femmes et aux jeunes dans les démarches administratives pour l'accès à la terre et la sécurisation foncière,
- ✓ une campagne de communication et de sensibilisation sur le droit à l'information foncière et la régularisation foncière,
- ✓ l'organisation de Fora régionaux de dialogue entre la Commission nationale de réforme foncière et les acteurs à la base.

- **Gouvernance foncière et Approvisionnement alimentaire en région de Dakar: Constats, tendances et pistes d'action,**
par Mme Ndiogosse Socé et M. Guillaume Babin (Conseil Régional de Dakar)



Gouvernance foncière et approvisionnement alimentaire en région de Dakar: constats, tendances et pistes d'action, (ppt, x Mo)

Personnes ressources du plan climat territorial intégré (PCTI), les panélistes ont fait une présentation de leur étude sur la gouvernance foncière et sur l'approvisionnement alimentaire dans la région de Dakar.

En 2013, dès l'entame du processus d'évaluation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), les priorités des communautés ont été mises en avant pour alimenter l'agenda post-2015.

En ce sens, une attention particulière a été portée sur la problématique de la faim et de l'insécurité alimentaire. En présentant leur diagnostic sur le foncier, ils ont souligné la persistance d'une discrimination quant à l'accès des femmes au foncier en s'appuyant sur la donnée du faible taux d'affectataires des terres aux femmes.

Cette étude s'est appuyée sur une démarche inclusive en intégrant des organisations compétentes, des acteurs de la société civile qui luttent pour une bonne pratique de gouvernance foncière. C'est ainsi qu'un document de référence pour les différents acteurs a été fourni. Mme Socé a également mis en avant qu'une évaluation des POAS a été faite afin d'en percevoir les limites. Il en est ressorti le problème de chevauchement et de traçabilité. Selon les panélistes, il faudrait mettre des outils à la disposition des communautés pour éviter les conflits à travers le renforcement de leurs capacités techniques.

En outre, ils suggèrent d'affecter des terres plus intérieures du pays aux investisseurs afin d'opérer une «transition apaisée» en se référant à la réforme foncière. En effet, cela permettrait entre autres d'éviter des conflits liés à l'accès à l'eau ou aux ressources naturelles étant donné l'accès plus restreint des petites exploitations familiales.

A la fin de sa présentation, M. Babin a souligné qu'on ne peut pas parler de sécurité alimentaire sans parler de sécurité foncière. De ce fait, un scénario tendanciel a été présenté montrant : « un abandon des activités horticoles et de la pêche artisanale avec des modes de consommation extravertis » et un scénario souhaitable décrivant « une région prospère et un retour vers une agriculture saine, productive et durable »

Des orientations stratégiques et des pistes d'actions ont été proposées, dans le sens de promouvoir la mise en place des systèmes alimentaires qui permettent à la fois de nourrir la région de Dakar, de donner l'emploi aux jeunes, de préserver le foncier agricole et de protéger l'environnement.

B. Les points débattus

Les échanges ont porté sur :

Une gouvernance foncière responsable

Sécurisation et modernisation des exploitations familiales

Plusieurs participants ont exprimé des inquiétudes en lien avec la sécurisation du foncier et la modernisation des exploitations familiales dans le cadre de la cohabitation avec l'agro-business. En effet, la volonté affirmée de l'état d'intégrer l'agro-business fait ressortir un certain nombre de craintes des organisations paysannes, qui réclament une meilleure gestion des risques (inondations par exemple), une plus grande transparence dans la négociation et la concession de terres (immatriculation, durée du contrat, baux emphytéotiques...) et la mise en place de systèmes de veille fiables sur le foncier.

Un processus multi acteur souhaité

D'autres participants désirent que la réforme soit un processus multi acteurs et à toutes les échelles afin de ne pas segmenter l'agriculture familiale et l'agriculture commerciale ou de favoriser l'une plutôt que l'autre...Ils ont également demandé à ce qu'une plus grande concertation ait lieu sur les titres fonciers ruraux puisque les terres rurales ne sont pas aussi sécurisées qu'en ville.

Les participants ont aussi souligné le besoin de prise en compte de l'échelle transfrontalière pour le cas du pastoralisme.

À propos des textes encadrant la gouvernance foncière

Sur le régime foncier

Des personnes de l'assemblée ont également soulevé le fait que la problématique du foncier se heurte de près à celle de la multifonctionnalité de l'agriculture. Effectivement, on observe un chevauchement de logiques inféodées aux différentes activités (pêche, pastoralisme, industrie, culture,...) qui entraîne une difficile harmonisation des textes en vue d'une éventuelle réforme foncière. Épurer cette problématique avec les parties prenantes est ainsi un préalable nécessaire à toute future mise en œuvre en cas de réforme foncière. Cette prise en compte des différentes logiques (logique géométrique des cultivateurs *versus* une logique fonctionnelle des éleveurs par exemple) est d'autant plus pertinente dans le contexte de décentralisation qui est à l'œuvre et qui pourrait mettre en difficulté les collectivités locales, dotées de faibles moyens techniques et financiers, dans la résolution de conflits d'usage.

De plus, les participants ont aussi soulevé que le Niger a mis 10 ans à adopter un code pastoral tandis qu'au Sénégal sa mise en place est accélérée. Cette rapidité de l'élaboration du code pastoral est un élément de critique.

Sur les instruments de gestion foncière

Cette réforme devrait également se combiner avec une utilisation d'outils adéquats tels que le plan d'occupation et d'affectation des sols (POAS) et le Projet de développement inclusif et durable de l'agrobusiness PDIDAS.

Pour la prise en compte de la dimension genre

Les participants ont mis l'accent sur la nécessité d'une meilleure prise en compte de la dimension genre dans la réforme d'autant plus que la loi ne fait aucune discrimination. Cependant, la pratique favorise l'accès des hommes aux bonnes terres au détriment des femmes et des jeunes. Une volonté d'ériger cette réforme en modèle pour d'autres thématiques a été manifestée dans l'assemblée.

L'ensemble des présentations de la matinée ainsi que les débats ont permis de dresser une liste des principaux enjeux et défis (voir la liste ci-dessous) pour améliorer la gouvernance foncière au Sénégal. Ces enjeux ont été débattus dans les groupes de travail de l'après-midi. Chaque groupe s'est focalisé sur un ou deux enjeu(x)/ défi(s) pour un travail approfondi (voir TDR annexe 3).

Enjeux et défis:

- 1] La cohérence et l'harmonisation des textes et des pratiques
- 2] Une réelle volonté politique
- 3] Des cadres fonctionnels de négociation et de dialogue
- 4] La prise en compte des femmes et des jeunes
- 5] La prise en compte du pastoralisme



3. Vue de la salle

V. SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES ET AU TRAVAIL SUR L'ANALYSE DE LA GOUVERNANCE FONCIERE AU SENEGAL

Il est marqué par, (i) la session de lecture des Directives, (ii) la restitution des travaux de groupe, (iii) la validation du document en plénière et (iv) la clôture de l'atelier avec la présence de Mme la ministre de l'élevage et des productions animales.

A. La session de lecture des directives

La méthodologie utilisée a été marquée par une lecture individuelle des objectifs et principes des Directives, suivi par une lecture et une analyse par sous-groupe de quelques sections choisies. Chaque sous-groupe a ensuite procédé à une présentation des résultats de ces réflexions et discussions au groupe de travail, ce qui permet de mutualiser les enseignements tirés de l'analyse de chaque sous-groupe.

B. La restitution des travaux de groupes

Groupe A:

Quelle utilisation faire des directives pour améliorer la gouvernance foncière et la sécurité alimentaire au Sénégal ?

Les discussions dans le groupe étaient assez divergentes, mais on peut retenir quelques possibilités d'actions: définir un modèle d'affaire qui sécurise les populations locales; faire en sorte que l'agrobusiness contribue à la souveraineté alimentaire ; contractualiser à travers des cahiers des charges; en plus d'un encadrement juridique.

Le groupe a en outre ciblé quelques pistes de solutions : contrôle citoyen de la gouvernance foncière; mise à disposition des outils de gestion (système d'informations foncier); mise en œuvre de la LOASP; prise en compte des droits coutumiers dans la réforme foncière.

Groupe B :

Les enjeux sont multiples. La volonté est réelle mais on rencontre des difficultés dans l'action; il faut encourager les opportunités de synergies (PDIDAS, NASAN). Pour le groupe, Il faudrait donner plus de sécurité aux paysans dans le cadre des Directives; avoir une meilleure approche de l'aménagement du territoire, garantir le droit d'accès aux femmes. L'État a exprimé son désir d'aller vers une réforme depuis 1996, mais celle-ci a du mal à se mettre en œuvre à cause d'un manque de sensibilisation des populations sur la problématique foncière. Il vaut mieux conserver le régime actuel plutôt que d'aller vers une réforme malheureuse. A ce titre, le CRAFS peut être un levier pour que l'État consulte les acteurs concernés.

Groupe C :

Trois enjeux ont été discutés dans ce groupe: la cohérence et l'harmonisation des textes et des pratiques; la volonté politique réelle; le cadre fonctionnel inclusif de négociation et de dialogue prenant en considération de la dimension genre. Ces trois enjeux ont été éclairés par les parties 3, 4 et 5 des Directives.

Le groupe a identifié des niches de synergie qui pourraient être constituées autour des initiatives du gouvernement en cours. Parmi ces niches, quelques-unes ont été retenues, les Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols, le Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal, du Millénaire Challenge Account et de toutes les autres.

Ce groupe suggère la collaboration entre l'État et l'ensemble des parties prenantes afin de créer un cadre d'échange de partage inclusif national, régional et local. Il suggère aussi une implication plus active des Organisations de la Société Civile dans les processus de concertation.

C. Les points débattus

Avant de faire la synthèse générale de l'atelier, les participants ont échangé sur les résultats des travaux de groupe du deuxième jour présentés en plénière. Deux thématiques ressortent de ces échanges : le régime foncier des pêches et les directives.

Le régime foncier des pêches

Ayant été trop peu abordé pour certains, des interventions ont convergé sur le régime foncier applicable aux pêches et la protection du secteur de la pêche locale. Selon certains participants, il convient d'exploiter les possibilités pour promouvoir la commercialisation de la pêche traditionnelle et mieux se préserver de la pêche industrielle jugée peu respectueuse des écosystèmes et du renouvellement des ressources halieutiques. Les plus pessimistes affirment que le régime foncier du domaine maritime, dont le volet des concessions fait défaut dans la législation, et le secteur de la pêche traditionnelle ne sont pas suffisamment protégés et pourraient à terme remettre en cause la souveraineté alimentaire. Ainsi, il a été réclamé qu'un atelier national voit le jour sur la thématique de la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux pêches.

De manière générale, les recommandations du débat ont porté sur l'importance de prendre des mesures pour garantir des contrats gagnant-gagnants entre l'investissement privé étranger (à majorité issu de la diaspora) et la société civile dans le domaine agro-sylvo-pastoral.

Les Directives

Certains participants se sont interrogés sur le soubassement juridique des directives, avant de formuler le souhait de créer un cadre de synergie de sorte à éviter le cloisonnement sectoriel.

D'autres ont indiqué que les directives ne sont pas une recette miracle et qu'il est impératif que les parties prenantes se les approprient si l'on veut espérer qu'une réforme puisse aboutir dans le cadre de débats publics sur le foncier. La plupart des participants mettent en garde contre une politisation excessive de la situation foncière. Ils expliquent que la société civile ne réagit et ne se mobilise souvent qu'après le coup sur des acquisitions de terres peu transparentes ou mal négociées et souvent sous la pression relative d'ONG. Ils pensent que ce genre de mobilisation très médiatisée risque de monter les populations contre les autorités locales et d'immobiliser la réforme. Enfin, d'autres ont aussi mis en garde contre des choix de réformes qui seraient hâtifs et aboutiraient à une plus grande insécurité foncière que le *status quo* actuel.

A la suite des discussions et pour conclure, il a été rappelé que les Directives sont une source d'inspiration pour chaque catégorie d'acteurs qui peut librement s'appuyer sur ce document.

D. Conclusion et perspectives de l'atelier

Le facilitateur de l'atelier Dr Daouda DIAGNE a procédé à la synthèse générale de l'atelier, en lien avec les objectifs globaux et spécifiques de l'atelier qui consistaient notamment à « informer et mettre à niveau les acteurs sur les directives volontaires et les initiatives régionales pour l'amélioration de la gouvernance foncière au Sénégal ». Un autre objectif consistait à identifier des éléments afin d'aller de l'avant pour mettre en œuvre les Directives.

Les constats identifiés pour une amélioration de la gouvernance foncière au Sénégal

Durant ces trois jours, différents constats ont été identifiés pour l'amélioration de la gouvernance foncière au Sénégal. Ils sont les suivants :

- Différentes tentatives de réforme et une multiplicité des initiatives au niveau juridique et au niveau des pratiques et des outils de gestion foncière ;
- La question de l'accès et de la préservation des ressources naturelles (minières, halieutiques, foresteries, pastorales) ;
- La nécessité d'un débat ouvert entre Agriculture familiale et Agrobusiness
- La faible prise en compte des femmes et des jeunes ;
- La faible prise en compte du pastoralisme ;

Des **enjeux et défis identifiés** pour une amélioration de la gouvernance foncière au Sénégal. Il s'agit de :

- La cohérence et l'harmonisation des textes et des pratiques ;
- La nécessité de disposer de cadres fonctionnels de négociation et de dialogue aussi bien au niveau national que régional ;
- Une sécurisation foncière qui reconnaisse les droits légitimes et/ou coutumiers, en prenant en compte les spécificités des femmes et des jeunes ;
- Plus de dialogue et de concertation ;
- La nécessité de portage politique.

Des **actions identifiées** pour une amélioration de la gouvernance foncière au Sénégal

Elles sont les suivantes :

a) Une appropriation de la thématique de la gouvernance foncière par les citoyens

L'importance de développer un débat citoyen sur la gouvernance foncière ;

b) Un espace de dialogue

L'instauration d'un espace de dialogue multi acteurs (Etat, élus locaux, OP, société civile, secteur privé) et multi-secteurs.

c) Des groupes de travail

La constitution de groupes de travail pour alimenter l'espace de dialogue sur des thématiques spécifiques.

d) Une stratégie de communication

Elaborer une stratégie de communication

e) Des thématiques spécifiques

Elles sont les suivantes :

- Agriculture familiale / Agrobusiness ;
- Réforme foncière participative ;
- Prise en compte de la spécificité de certains secteurs (pêche, élevage et foresteries) ;

Aménagement du territoire : prise en compte de la préservation des ressources naturelles : zones humides, aires marines protégées, parcours de bétail et forêts.

E. La cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été présidée par **Madame Aminata Mbengue Ndiaye**, Ministre de l'Élevage et des Productions animales.

Dr Cheikh Oumar Ba, Directeur exécutif de l'IPAR, après avoir remercié les partenaires et les participants au nom du Président du Conseil d'Administration (PCA) de l'IPAR, reconnaît que les Directives sont une source d'inspiration des différents acteurs. Pour lui, le code pastoral s'inspire de plusieurs principes contenus dans les Directives qui peuvent jouer un grand rôle pour inspirer la réforme foncière.

Dans la continuité, **M. Laurent Godefroi**, Représentant de l'Ambassade de France s'est réjoui de la très forte implication de l'État Sénégalais dans l'atelier signe de son intérêt pour la question foncière et agricole en général. Il a rappelé la constance du soutien de la France via la coopération décentralisée et particulièrement dans le cadre de l'année internationale de l'agriculture familiale mise à l'honneur lors du salon de l'agriculture à Paris.

M. Vincent Martin, Représentant de la FAO a remercié les participants pour leurs engagements qui ont permis de faire avancer le débat sur le foncier, une question cruciale pour le développement de l'agriculture. Il a salué la configuration hyper inclusive de l'atelier avec en prime la participation d'un bout à l'autre de deux ministères. Selon lui, il n'y aura pas d'agriculture forte et durable si l'on ne considère pas avec une attention particulière la question foncière et si l'on ne cherche pas non plus à concilier l'agro-business et l'agriculture familiale.

Mme Aminata Mbengue Ndiaye, Ministre de l'élevage, en clôturant les débats, a profité de l'occasion pour mesurer à sa juste valeur le travail mené par la FAO, le FIDA et l'IPAR. Elle révèle aussi la mise en place d'importants chantiers menés par son département en droite ligne avec les Directives. Selon elle, l'atelier va enrichir le Code Pastoral et ainsi constituer un levier pour améliorer la gouvernance foncière au Sénégal. Le gouvernement du Sénégal ne ménagera aucun effort pour la mise en œuvre de ces recommandations, notamment dans le cadre de la réforme foncière qui figure parmi les priorités du Président de la République du Sénégal.



4. Vue du présidium à la clôture

ANNEXES

ANNEXE 1 :	AGENDA DE L'ATELIER.....	P20
ANNEXE2 :	LISTE DES PARTICIPANTS.....	P22
ANNEXE 3 :	TERMES DE REFERENCE DES TRAVAUX DE GROUPE.....	P25

Annexe 1 : Agenda de l'atelier

Horaires	Activités	Responsable
Jour 1		
08h30– 09h00	Accueil des participants	IPAR
09h00– 09h30	<ul style="list-style-type: none"> • Cérémonie d'ouverture <ul style="list-style-type: none"> ○ Allocution de Mr Samba GUEYE, Président du CNCR ○ Allocution de Mme Mariam SOW, Représentante de la société Civile ○ Allocution de Mr Jean Maurice DURAND, Représentant du FIDA ○ Allocution de Mme Tiné NDOYE, Présidente du Réseau des femmes rurales ○ Allocution de Mr Vincent MARTIN, Représentant de la FAO au Sénégal ○ Allocution de Mr Papa Abdoulaye SECK, Ministre de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural du Sénégal 	MAER
09h30– 10h00	Photo de groupe – pause-café	
10h00– 10h30	Présentation des objectifs de l'atelier, des résultats attendus, de la méthodologie et du programme indicatif de l'atelier	IPAR
10h30 – 12h00	Présentation des directives volontaires Questions et échanges/ discussions	FAO-FIDA
12h00 – 12h30	Présentation CEDEAO + échanges	CEDEAO
12h30 – 13h00	Présentation UEMOA + échanges	UEMOA
13h00 – 14h30	Pause déjeuner	
14h30 – 15h00	Présentation de la lecture guidée des Directives volontaires	Plénière
15h00 –17h00	Lecture guidée des Directives volontaires en groupes – appropriation du texte	FAO- FIDA- IPAR- MAER + autres
17h00 – 17h30	Pause-café	
Jour 2		
09h00 – 09 h30	Bilan de la première journée + présentation du travail en groupe	Plénière
09h30 – 10h00	Présentation situation de la gouvernance foncière – initiatives en cours au Sénégal + échanges	IPAR
10h00 – 10h15	Expérience de gouvernance foncière : PDIDAS,	MAER
10h15 – 10h30	Présentation du code pastoral	MEPA
10h30 – 10h45	Questions et échanges/ discussions	
10h45 – 11h15	Pause-café	
11h15 – 11h30	Foncier et futurs des agricultures familiales	CNCR
11h30– 11H45	Gouvernance foncière du point de vue de la société civile	CONGAD
11h45 – 12h00	Gouvernance/ dynamique foncière – approvisionnement alimentaire : exemple de la région de Dakar.	Conseil Régional de Dakar

12h00 –12h15	Témoignages de Femmes sur les enjeux fonciers	
12h15 – 13h00	Discussion/échanges	Plénière
13h00–14h00	Pause déjeuner	
14h00–16h00	Travaux de groupe : Quelles contributions des Directives volontaires pour la promotion d'une gouvernance foncière et la sécurité alimentaire au Sénégal (Utilisation des Directives, actions concrètes et mécanismes de concertation)	Groupes de travail
16h00–16h15	Pause-café	
16h15–17h30	Suite des travaux de groupe	Groupes de travail
Jour 3		
09h00– 10h15	Restitution des travaux de groupe et discussion	Plénière
10h15 – 10h45	Pause-café	
10h45 – 11h45	Quelles actions de suivi et quelles pistes d'actions ?	Plénière
11h45 –12h15	Partage en plénière de la synthèse de l'atelier	Plénière
12h15–13h00	Cérémonie de clôture : <ul style="list-style-type: none"> • Rapport général de l'atelier • Discours de clôture 	Plénière
13h00–14h00	Pause déjeuner	

Annexe 2 : Liste des participants

Prénom Nom	Institution	Email
1. Pierre Diop	DRDR/Tamba	drdrtamba@yahoo.fr
2. Nogaye Ndiaye Thiakam	Elue locale Yène	thiakam@hotmail.com
3. Cheikh Oumar Ba	IPAR	coba@ipar.sn
4. Jean-Maurice Durant	FIDA	j.durant@ifad.org
5. Ibrahima Hathie	IPAR	ihathie@gmail.com
6. Ben Omar Dione	MAER	
7. Soumana Diallo	UEMOA	
8. PendaMbow Wade	MAER	mbawpendarts@gmail.com
9. Mamadou Fall	DCI/MCESI	mamadoufal25@yahoo.fr
10. Abdourahmane Faye	MAER	rahfaye@yahoo.fr
11. NdiamaNdène	DRDR/Fatick	ndibada@yahoo.fr
12. Simon Ndène	FNDASP	simon.ndene@fndasp.sn
13. Ibrahima Ka	IPAR	kaibrahima11@gmail.com
14. Mme Tacko Diawara Ndao	DRDR/Saint-Louis	drdrs11@yahoo.fr
15. Asta Gaye	MAER	adjaastou.gaye@yahoo.fr
16. Aminata Niang	IPAR	aminiang@gmail.com
17. Dr. Simon Yacouba	CEDEAO	ysamon@ecowas.int
18. Mamadou Ba	CNCR	mamadoubadia@yahoo.fr/ benj.mamadou6@gmail.com
19. YoussouphaGuèye	DRDR/Matam	drdrmatam@yahoo.fr
20. Seynabou Ndoye	Fenagie Pêche	ndoye_s@yahoo.fr
21. Cheikh Guèye	FAO	ccgueye@fao.org
22. Daouda Diagne	Consultant	ddiagne2001@yahoo.fr
23. Mariam Sow	ENDA Tiers Monde	mariam@endatiersmonde.org
24. Hamidou Bâ	IPAR	hamimidth@yahoo.fr
25. TinéNdoye	Réseau national des femmes rurales du Sénégal	tinendoye@yahoo.fr
26. Elhadji Thierno Cisse	CNCR	elhadjithierno@yahoo.fr
27. Baba Ngom	CNCR	babangomcncr@gmail.com
28. Coumba Mb. Sylla	Dhort	coumbasyllaba@yahoo.fr
29. Oumar Samba Ndiaye	SCA	oumarsambandiaye@hotmail.com
30. Papa MomarKhoulé	DRDR/ Kaolack	khoulepapamomar@yahoo.fr
31. Aminata Sow	UCTF/ WAAPP	sow.aminata89@gmail.com
32. Babacar Diop	CNCR/FONGS	prfongs@yahoo.fr
33. Mamadou Cisse	CISV	cisvcoord@orange.sn
34. Najirou Sall	FONGS	sgfongs@yahoo.fr
35. Elhadji Ndiaye	CCIAD	elhadjitka@yahoo.fr
36. Souleymane Sarr	CEP/BFPA	sleysarr@gmail.com

37. Sidy Ba	CNCR	sidyba2002@yahoo.fr
38. Marina Bambara	JICA	bambara-marina@jica.go.jp
39. Pauline M. H. Ndiaye	ENDA Pronat	pomahen@yahoo.fr
40. Waly Diouf	MAER	walydioufs@yahoo.fr
41. Mohamed Kanouté	CICODEV	dieydykanoute@yahoo.com
42. Médoune Sall	CCID	sallmedoune@yahoo.fr
43. MameBirame Ndiaye	VECO	mamebirame.ndiaye@vecosenegal.sn
44. Dr. Mbaye Dieng	Enda Lead Afrique	mbaye.dieng@leadinafrica.org /mbayedien@gmail.com
45. OumySeckLô	MAER /Dakar	moumlaye84@yahoo.fr
46. Eva Kouka	Oxfam	evakouka@oxfamnovib.nl
47. Cheikh Bara Diouf	CMS	ckdiouf@cms.sn
48. Amadou A. B	UNOES	
49. Seydou Ndiaye	RAPDA	daba_sn@yahoo.fr
50. Ibrahima Niang	NEPA	ibniang@gmail.com
51. Boubacar Sanokho	DRDR/ Dakar	drdrdakar@orange.sn
52. Birame Diouf	CONCAD	bdioufsons@yahoo.fr
53. AlyouSow	CFPH	liwa357@gmail.com
54. Abdoulaye Camara	DRDR / Thiès	ascamara64@yahoo.fr
55. ElhadjBèye	CDRS	beyeelhadj@gmail.com
56. NouhaKourmang	BFPA/ MAER	kourmangnouha@yahoo.fr
57. Oumou Sy Ndiaye	BFPA/ MAER	oumousy85@yahoo.fr
58. Abdou Latif Ndiaye	UAEL	ndiayelatsine@yahoo.fr
59. Elh. NdiaméGadiaga	CNCR	ndiamégadiaga@hotmail.fr
60. Solange Bandiaky	RRI/ IPAR	sbandiaky@rightsand
61. Daouda Gueye	Ministère Pêche	yardeen@yahoo.fr
62. Alain Diouf	MCA/ Sénégal	alainnoeuf2003@gmail.com
63. Lambert Audi	Cantine du cœur	assobdb@gmail.com
64. Ndiaga Diop	Enda REPAO	ndiagadiope@gmail.com
65. Elhadji Sow	Kaw	
66. Fatou Sow Ndiaye	Pronat Réseau féminin	s.fatouma1@yahoo.fr
67. Bara Gueye	IED Afrique	basagueye@orange.sn
68. Chérif Diallo	Action Solidarité Internationale	diallocherif41@yahoo.fr
69. ModouMbengue	DPM	modou67an@gmail.com
70. Assane Samba	DPV	asamba68@gmail.com
71. Khalil Ibrahima Fall	ANCER	
72. Daouda Ming	ANCER	
73. Prof. Ah. L. Ndiaye	ANSIS	ahlou@orange.sn
74. Khaly Sylla	ANCAR	khalysylla@yahoo.fr
75. Ousmane Sylla	DAPS	kissimasylla2006@yahoo.fr
76. Khaly Fall	SAED	khalifall@hotmail.com
77. Amadou Daouda Dia	FIDA	a.dia@ifad.org

78. Marie Gagné	IPAR	gagne.marie1@gmail.com
79. Marie Michelle S. Gbaguidi	Ass. Babacar et Bénita. Cantine du cœur	solangegbaguidi@gmail.com
80. Anta Sow	EndaCraf Sahel	sowfabinta@yahoo.fr
81. SeckNdong	Groupe Reflets	seckndong@yahoo.fr
82. Mr. Fall Tabara MAR	ISRA CRODT	tabaramar71@yahoo.fr
83. Ndeye Anne Sow Mbodj	AWAM	ehmn220306@gmail.com
84. Arame Niang	CT/MAER	
85. Aminata Sy Lo	APIX	asy@apix.sn
86. Moustapha Daffé	Veto Ag. Services	Kemodaffe@gmail.com
87. Ndeye Aissatou Touré Ba	MINT	naottoure@yahoo.fr
88. Zakaria Sambakhé	Actionaid	zakaria.sambakhé@actionaid.org
89. OumouKhairy Diallo	DINFEL	dinfelsenegal@yahoo.fr
90. Thierno Thioune	CREA	thiernothioune@yahoo.fr
91. Mamadou Barry	ASI	barrymadys@gmail.com
92. Pauline Gaye	IPAR	paujogaye@ipar.sn
93. Abdourahmane Idaly Kamara	Enda Graf Sahel	idaly.kamara@endagrafsahel.org
94. Ibrahima Thomas	ISRA CRODT	ibrahima.thomas@isra.sn
95. Mapote Gueye		metgaye03@yahoo.fr
96. Joseph E. Diop	IPAR	josephdiop@gmail.com

Annexe 3 : TDR des travaux de groupe



Atelier de partage des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers *Termes de références des travaux de groupe*

A. Session de lecture guide –après midi JOUR 1

a. Présentation en plénière de la session 10 min.

Puis séparation en 4 grands groupes

b. Temps 1 – lecture individuelle – 35 min.

Le temps de lecture portera sur les pages 1 à 5 des Directives (Objectifs et Principes) + une section par groupe

Il sera demandé aux participants de se mettre en sous- groupe de 4 – 5 personnes, comprenant **des représentants des différentes catégories d'acteurs**

Il devrait être lues autant de sections techniques que de sous- groupes car le but est que chacun fasse une restitution aux autres membres du groupe de travail.

c. Temps 2 – discussion en sous- groupe (4-5 personnes)- 30 min.

Discussion en 4 questions

Point important: ces questions sont dans un ordre spécifique pour faciliter la construction d'une analyse sur le texte d'une section.

i. Quel est l'objectif de la section lue (3 min.)

j. Avez-vous une expérience (bonne et/ ou mauvaise) à partager en lien avec cette section ? (7 min.)

k. Quels sont les points communs et/ ou les divergences entre les actions prévues dans cette section et ce qui se passe au Sénégal ? (7 min.)

l. A un niveau individuel, comment pourriez-vous agir ? quelles pistes d'actions pourriez-vous envisager ? (6 min.)

➔ Préparation de la synthèse des discussions du sous-groupe en vue de sa présentation au groupe de travail (7 min.)

d. Temps 3 – restitution au groupe de travail et discussion- 50 min.

Présentation des sections par les sous- groupes. Temps alloué de 3min. par sous- groupe.

Suivi de 20 min. d'échanges libres au sein du groupe de travail.

Pas de restitution en plénière.

B. Travaux de groupe- après midi JOUR 2

Travail de groupe basé sur les principaux enjeux identifiés suite aux présentations et aux débats.

a. Temps 1- points sur les principaux défis/ enjeux– 30 min.

Suite à l'établissement des principaux défis identifiés durant les présentations et les débats de la matinée, un brainstorming sera conduit afin d'identifier d'éventuels défis/ enjeux manquants.

b. Temps 2 – choix de un défi/ enjeu– 10 min.

c. Temps 3 – analyse des apports des Directives – 50 min.

Sur le défi/ enjeu choisi, les participants débattront des apports possibles des Directives.

Les questions suivantes seront abordées :

- i. Quels éclairages par les Directives ?
- ii. Quels liens possibles/ synergies avec des actions/ des projets en cours?
- iii. Quelles possibles actions pour quels acteurs peuvent être envisagées sur les deux challenges choisis ?

d. Temps 4 – préparation de la restitution 30 min.

Le groupe discute les points qui semblent essentiels à rapporter en plénière et se met d'accord avec le(s) rapporteur(s)

Chaque groupe aura 10 min. pour présenter ses résultats.

→Facilitation :

- 1 facilitateur pour aider les participants avec les questions,
- un Président / garant du temps pour aider le facilitateur,
- un (ou des) rapporteur(s) qui prendra des notes sur les échanges du temps 3 et les rapportera en plénière.